



kibesuisse

Recommandations de kibesuisse

6 septembre 2024

Session d'automne 2024





Aperçu des recommandations

Conseil national			
Date	N°	Objet	Recomm.
Mercredi 11 septembre	23.478	Iv. pa. CSEC-E	
Prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants à la fin de l'année 2026			
Selon l'initiative parlementaire, les contributions fédérales à l'accueil de l'enfance doivent être prolongées jusqu'à fin 2026. kibesuisse soutient cette demande. D'une part, le crédit d'engagement de 50 millions de francs permet d'assurer le financement qui, sinon, s'arrêterait fin 2024. D'autre part, les crèches, les structures d'accueil familial de jour et les organisations d'accueil parascolaire gagnent en sécurité de planification. Dans la foulée, kibesuisse demande d'avancer dans l'examen de la loi fédérale sur l'accueil extrafamilial. Compte tenu de la gravité de la situation, il est urgent de trouver une solution législative définitive.			
Mercredi 11 septembre	23.4191 à 23.4196 24.3472	Motions Postulat CAJ-N	
Stratégies de protection pour la prévention des abus dans les organisations travaillant avec des enfants et des jeunes / Abus sexuels dans les structures d'accompagnement des personnes vulnérables en Suisse			
Les cinq motions de même teneur visent à renforcer la prévention des abus dans les établissements qui travaillent avec des enfants et des jeunes. kibesuisse soutient ces interventions, en accord avec ses lignes directrices, qui guident les organisations d'accueil de l'enfance dans l'élaboration d'un code de conduite destiné à prévenir les abus.			
Ajout à l'ordre du jour	23.3650	Motion Prelicz-Huber	
Revaloriser enfin les professions typiquement féminines d'importance systémique !			
La motion demande de revaloriser les professions de l'accueil de l'enfance, qui jouent un rôle essentiel pour le système. Mais pour cela, il ne suffit pas d'augmenter les salaires. Il est tout aussi important d'améliorer les conditions de travail actuellement difficiles. kibesuisse soutient donc la motion.			



Conseil des États

Mercredi 18 septembre

24.043

Objet du Conseil fédéral

Loi sur la protection de la population et sur la protection civile. Modification

Le Conseil fédéral envisage d'apporter des modifications législatives pour lutter contre le sous-effectif supposé dans les organisations de protection civile. kibesuisse s'oppose fermement à l'obligation de contraindre les personnes astreintes au service civil à accomplir des missions dans la protection civile. Cette approche risque non seulement de semer la confusion entre les deux formes d'obligations, mais aussi de priver les organisations d'accueil de l'enfance de l'engagement des civilistes.



Explications sur les différents objets

Conseil national

Mercredi 11 septembre

23.478

Iv. pa. CSEC-E



Prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants à la fin de l'année 2026

L'initiative parlementaire de la Commission de l'éducation du Conseil des États (CSEC-E) demande de prolonger jusqu'à fin 2026 le programme d'impulsion pour la promotion de l'accueil de l'enfance en dehors de la famille. Les mesures de ce programme comprennent un soutien financier pour la création de nouvelles offres d'accueil et d'éducation spécialement adaptées aux besoins des familles. Ces subventions fédérales arrivant à échéance fin 2024, l'initiative entend continuer à assurer le financement pendant que la loi fédérale sur l'accueil extrafamilial (LSAcc) est débattue.

Actuellement, la CSEC-E a pris connaissance des résultats de la consultation, qui s'est terminée en juin, concernant les propositions alternatives qu'elle avait formulée au projet initial de sa commission sœur, dans le cadre de la mise en œuvre de la LSAcc. La Commission ne procédera à l'examen détaillé du projet qu'au quatrième trimestre. Ainsi, alors que la solution légale de remplacement n'a toujours pas été élaborée, la demande d'offres de qualité en matière d'accueil de l'enfance reste élevée. Lors de la session d'été, le Conseil des États s'est prononcé, par 25 voix, contre 14, en faveur d'un crédit d'engagement de 50 millions de francs pour assurer un financement continu jusqu'à fin 2026 au plus tard. La Commission de l'éducation du Conseil national (CSEC-N) a également adopté une proposition dans ce sens par 16 voix, contre 9.

kibesuisse soutient cette prolongation des subventions fédérales, car elle offre aux organisations d'accueil de l'enfance une sécurité de planification. Néanmoins, la fédération invite toutes les parties concernées à faire avancer le traitement et la consultation de la LSAcc. Il est urgent de trouver une solution légale définitive qui prenne en compte la perspective et le bien-être de l'enfant, qui réponde aux besoins urgents de la branche, et qui favorise le développement de la qualité dans les crèches, les organisations d'accueil familial de jour, et les structures d'accueil parascolaire. Il s'agit de la seule manière de garantir un accueil de l'enfance durable en Suisse.

La situation actuelle est extrêmement préoccupante. Selon une enquête de kibesuisse, une crèche sur trois est déficitaire, comme l'indique le [communiqué de presse du 7 décembre 2023](#). Par ailleurs, un nombre croissant de parents ne peut plus financer pour leurs enfants un accueil en dehors du cadre familial. La proportion de familles ne recourant pas aux structures d'accueil de l'enfance est passée de 37 à 50 pour cent, selon le [communiqué de presse du Baromètre suisse des familles du 14 mars 2024](#). Il est donc impératif de ne plus différer la mise en place d'une solution durable ; retarder davantage n'est tout simplement pas une option viable.



→ kibesuisse recommande de se rallier au Conseil des États et à la proposition de la majorité de la CSEC-N et d'adopter l'initiative parlementaire 23.478.

Mercredi 11 septembre

23.4191 à 23.4196
24.3472

Motions
Postulat CAJ-N



Stratégies de protection pour la prévention des abus dans les organisations travaillant avec des enfants et des jeunes / Abus sexuels dans les structures d'accompagnement des personnes vulnérables en Suisse

Les motions [23.4191](#) à [23.4196](#) de même teneur demandent la création de bases légales ainsi qu'un plan de mesures visant à renforcer la prévention des abus. Concrètement, les organisations telles que les écoles ou les associations qui travaillent avec des enfants et des jeunes doivent introduire et appliquer des concepts de protection standardisés et obligatoires pour prévenir les abus sexuels, physiques et psychologiques.

kibesuisse soutient fermement ces interventions. En collaboration avec le centre Limita, la fédération a élaboré des [lignes directrices](#) pour aider ces organisations à établir un code de conduite visant à prévenir les transgressions physiques, psychiques et sexuelles. Ces lignes directrices insistent sur l'importance cruciale de reconnaître et d'empêcher rapidement les abus, même mineurs, afin de prévenir des agressions plus graves. Le document propose plusieurs exemples de règles de comportement pour des situations potentiellement délicates, telles que le contact corporel, les soins corporels ou le bain. Ces règles de conduite jouent un rôle essentiel dans le travail quotidien, en offrant un cadre clair qui assure la sécurité des collaborateur·rice·s et protège l'intégrité des enfants. Elles permettent d'identifier et de traiter les éventuels abus à un stade précoce.

La prévention doit se faire à tous les niveaux, tant au niveau du comportement individuel des accueillant·e·s qu'au sein des organisations institutionnelles. Pour ce faire, un code de conduite complet, accompagné de formations et de supervisions régulières, est essentiel. kibesuisse soutient également ces motions qui promeuvent des réglementations institutionnelles qui fournissent un plan d'action clair, réduisant ainsi le risque d'abus. Ces mesures renforcent la confiance dans les organisations d'accueil de l'enfance et contribuent à créer un environnement sûr et favorable pour les enfants et les jeunes.

Si les motions sont rejetées, kibesuisse soutient l'adoption du postulat de la Commission des affaires juridiques du Conseil national [24.3472](#) afin d'évaluer la nécessité de légiférer sur cette question.

→ kibesuisse recommande d'adopter les motions. Si le Conseil national devait néanmoins rejeter les motions, la fédération recommande alors de se rallier à la position du Conseil fédéral et d'accepter le postulat de la commission des affaires juridiques du Conseil national.

Ajout à l'ordre du jour

23.3650

Motion Prelicz-Huber



Revaloriser enfin les professions typiquement féminines d'importance systémique !

La motion vise à revaloriser les conditions de travail dans une branche dite « féminine », telle que l'accueil de l'enfance. De plus, ce qui a été déclaré par le Conseil fédéral pendant la pandémie de coronavirus est toujours valable : les organisations d'accueil de l'enfance telles que les crèches, les structures d'accueil parascolaire et les organisations d'accueil familial de jour ont une importance systémique. C'est pourquoi kibesuisse soutient cette motion.

La grande majorité des accueillant·e·s sont des femmes. Le métier d'assistante socio-éducative orientation enfants arrive en troisième position dans le top 10 des métiers d'apprentissage choisis par les jeunes femmes (cf. [Baromètre des transitions 2024](#)). Néanmoins, kibesuisse met en garde contre l'utilisation des termes « branche féminine » ou « branche masculine ». Ces deux termes sont stigmatisants, car ils renforcent les stéréotypes. Cela peut dissuader les hommes d'entrer dans une



branche dite « féminine » et les femmes d'entrer dans une branche dite « masculine ». Le terme devient alors une prophétie auto-réalisatrice.

Le problème réside plutôt dans le fait que l'accueil est un travail de soins traditionnellement effectué par les femmes pour un salaire faible ou nul. Il faut changer cela, car l'accueil de l'enfance est un travail important et gratifiant, qui implique des responsabilités. Il y a bien eu un changement de système, mais cette prise de conscience n'est toujours pas généralisée. Cette responsabilité devrait se refléter à la fois dans la reconnaissance et dans des conditions salariales et d'emploi équitables.

Car il ne suffit pas d'augmenter les salaires. Actuellement, ce sont les conditions de travail difficiles, telles que la durée de travail longue, la charge de travail sous un niveau de bruit élevé et permanent, etc., qui mettent les accueillant·e·s en difficulté. Tout cela contribue à un taux de départ de 30 pour cent des collaborateur·rice·s dans l'accueil de l'enfance, soit trois fois plus élevé que d'habitude (voir l'[enquête de kibesuisse](#)). L'estime des politiques pour la branche de l'accueil de l'enfance, qui a une importance systémique, ne doit donc plus se traduire uniquement par des mots, mais enfin aussi par des investissements financiers. C'est la seule manière d'attirer suffisamment de professionnel·le·s formé·e·s et qualifié·e·s dans la branche et de les y maintenir.

→ kibesuisse recommande d'adopter la motion.

Conseil des États

Mercredi 18 septembre

24.043

Objet du Conseil fédéral



Loi sur la protection de la population et sur la protection civile. Modification

Le Conseil fédéral souhaite améliorer les effectifs de la protection civile et a adopté diverses modifications de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCI) et de la loi sur la protection civile (LSC) à l'attention du Parlement. Les mesures comprennent une extension de l'obligation de servir dans la protection civile à certaines personnes astreintes au service militaire et à certains anciens militaires. En outre, les personnes astreintes au service civil (civilistes) pourront être tenues d'effectuer une partie de leur service dans la protection civile d'un canton en sous-effectif.

kibesuisse se prononce clairement contre cette mesure. Cela découle de l'importance que revêtent les civilistes pour le secteur de l'accueil de l'enfance. Selon la LSC, les civilistes opèrent dans les domaines où les ressources ne sont pas suffisantes ou sont absentes, pour remplir des tâches importantes de la communauté (cf. art. 2 al. 1 LSC). Cela concerne notamment le domaine social, scolaire et de la santé, c'est-à-dire les hôpitaux, les crèches, les écoles, les structures d'accueil parascolaire, les établissements médico-sociaux et autres institutions sociales. Dans tous ces domaines d'activité, la pénurie de personnel qualifié est déjà prononcée aujourd'hui et s'aggravera encore à l'avenir.

En même temps, selon les chiffres clés de l'Office fédéral du service civil (CIVI), ces domaines se taillent la part du lion avec 82,2 pour cent des jours de service accomplis en 2023. L'année dernière, les civilistes ont effectué environ 115 000 jours de service dans le domaine « enfants ». Cela comprend les affectations dans les foyers, les écoles et les institutions de pédagogie curative, mais aussi dans les crèches et les structures d'accueil parascolaire. L'accueil de l'enfance arrive en outre en deuxième position en ce qui concerne le nombre de cours effectués dans le cadre du service civil (cf. [Le service civil en chiffres 2023](#)).

Il est donc clair que le besoin de civilistes dans les organisations d'accueil de l'enfance est indiscutable. L'engagement de civilistes contribue à atténuer les conséquences négatives du manque de personnel dans la branche. Sans eux, les organisations se trouveraient dans une situation encore plus critique et tendue.

Les modifications législatives prévues opposent et confondent le service civil et la protection civile. D'une part, les civilistes doivent accomplir leurs affectations dans une organisation de protection civile (OPC).



kibesuisse

On ne peut s'empêcher de penser qu'il s'agit là d'une manière détournée de réaffecter durablement des civilistes à la protection civile. D'autre part, si la protection civile accroît ses effectifs au détriment du bon fonctionnement du service civil, cette mesure pourrait s'avérer contre-productive. Si les civilistes sont affectées à des OPC, les civilistes manqueront dans les établissements du service civil, tels que les crèches.

Pour toutes ces raisons, kibesuisse se prononce clairement contre cet objet. En lieu et place, la fédération propose d'analyser de manière approfondie la question de savoir si l'effectif réglementaire des supposés 72 000 membres de la protection civile est justifié et nécessaire. En outre, il convient également d'examiner quelles prestations de la protection civile pourraient éventuellement être abandonnées ou transférées à d'autres services.

→ kibesuisse recommande de suivre la proposition de la minorité de la CPS-E et de ne pas entrer en matière sur le projet. Si le Conseil des États devait néanmoins entrer en matière sur le projet, la fédération recommande alors d'approuver les propositions de la minorité.

Maximiliano Wepfer

Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant
Responsable de la communication politique
E-mail : maximiliano.wepfer@kibesuisse.ch
Tél. 043 321 32 53



kibesuisse, fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant, est l'association nationale professionnelle pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance dans les crèches, l'accueil familial de jour et les structures d'accueil parascolaire/les écoles de jour. kibesuisse encourage l'expansion aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif de services professionnels et abordables. Elle s'engage en faveur de bonnes conditions-cadres pour la branche et défend les intérêts de ses membres. Dans toutes ses activités, la fédération place le bien-être des enfants au centre des préoccupations.

